

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 12 octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Intervention du Conseil municipal enfants : cette dernière est annulée par rapport au nombre de participants. Peut-être faut-il envisager une visio.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Agnès BELLAGAMBA – Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Cécile RIVIER – Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procuration : Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA** :
 - Non usage du droit de préemption pour 5 DIA : 60 Chemin des Collières (4 DIA) – 785 Route des Simards.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

Votants : 19 Pour :19

CREATION POSTE ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir recruter un agent de la collectivité, actuellement ATSEM Principal 2^{ème} Classe, au grade d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe, il est proposé de créer un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Votants : 19 Pour :19

**PARTICIPATION OBLIGATOIRE ECOLE DU SACRE CŒUR ANNEE SCOLAIRE
2022/2023**

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

L'école du Sacré Cœur nous a fait parvenir la liste des enfants de St-Sorlin scolarisés dans son établissement.

Maternelle : 8 élèves.

Primaire : 8 élèves.

PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

➤ **Maternelle :**

Le coût par élève de l'école maternelle publique s'élève à 1 029.06 € x 8 élèves de St-Sorlin = 8 232.48 €.

➤ **Primaire :**

Le coût par élève de l'école primaire publique s'élève à 576.37 € x 8 élèves de St-Sorlin = 4 610.96 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de verser la somme de 12 843.44 € à l'école du Sacré Cœur pour l'année scolaire 2022/2023.

Votants : 19

Pour :19

LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

Depuis 2016, le Département attribue à la Commune une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie. Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux).

Afin de mettre à jour ses fichiers, le Département demande la transmission d'une délibération actant :

- la longueur des chemins ruraux revêtus et la longueur de la voirie communale conformément à la déclaration en Préfecture.

Il est proposé d'acter que la longueur des chemins ruraux revêtus est de 25 000 m et que la longueur de la voirie communale est de 42 905 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Acte que la longueur des chemins ruraux revêtus est de 25 000 m et que la longueur de la voirie communale est de 42 905 m.

Votants : 19

Pour :19

SUBVENTION ASSOCIATION PATRIMOINE ST-SORLINOIS

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Concernant la subvention à l'association du Patrimoine St-Sorlinois il a été proposé au vote 900 €, alors qu'il aurait dû être proposé 1 000 €. Il convient donc d'allouer 100 € supplémentaires au Patrimoine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'allouer une subvention de 100 € supplémentaires à l'association du Patrimoine St-Sorlinois.

Votants : 19 Pour :19

FOURNITURES SCOLAIRES ADAPEI I.M.E. DE ST-UZE

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

L'Institut Médico Educatif de St-Uze accueille deux jeunes qui habitent St-Sorlin. Ces jeunes sont scolarisés dans l'établissement par un enseignant relevant de l'Education Nationale.

L'I.M.E. nous demande de prendre en charge la participation des achats de fournitures scolaires qui incombe à chaque commune pour les enfants de sa commune pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé de verser la somme de 80 € par élève comme précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le versement de 160 € à l'ADAPEI I.M.E. de St-Uze pour la prise en charge des fournitures scolaires pour 2 élèves.

Votants : 19 Pour :19

TRAVAUX ISOLATION GYMNASSE DEMANDE DE SUBVENTION SDED

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 9 mars 2022, la commune de St-Sorlin en Valloire a adhéré à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes.

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de St-Sorlin en Valloire projette des travaux sur le gymnase, consistant notamment en l'isolation d'une partie de la toiture.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 6 800 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération d'isolation d'une partie de la toiture du gymnase.
- de céder à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Votants : 19

Pour :19

AVENANT N° 1 CONVENTION DE TRANSFERT EPORA

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'acquisition du bien « VALLON » par l'EPORA, il est proposé de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention de transfert de gestion locative. Cet avenant prendrait effet au 1^{er} octobre 2022. La commune percevrait donc les loyers des 2 locataires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de transfert de gestion locative conclue avec l'EPORA.

Votants : 19

Pour :19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'ANNEE 2021 DU SIEP VALLOIRE GALAURE - INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport doit être présenté au Conseil Municipal. Distribution d'un exemplaire de ce dernier. Le rapport du délégataire complet de la société VEOLIA pour l'exercice 2021, d'où est extrait ce rapport, est à disposition au secrétariat du syndicat pour tous ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

S'ensuit un échange portant sur :

- Le nombre de compteurs de la collectivité,
- Le rôle du syndicat pour les fuites d'eau des conduites,
- Restrictions agriculteurs/particuliers.

VIE ASSOCIATIVE

Création d'une nouvelle association : Club de pétanque. L'association va être reçue par la Commission pour présentation de cette dernière et voir ses besoins.

ACQUISITION POUR NOUVEAUX JARDINS COMMUNAUX

Demande concernant les articles parus dans la presse : l'information est parue car une des parties adverses est également correspondant du Dauphiné. L'information n'a pas pu être donnée plus tôt au dernier conseil municipal car nous étions en concertation avec nos conseils et avocats.

DIGUES

Concernant les digues, il s'ensuit un questionnement sur le fonctionnement de l'enquête publique qui débute ce vendredi 14 octobre. L'enquête publique consiste à une concertation de la population qui peut faire ses remarques sur le projet.

SOBRIETE ENERGETIQUE

Le chauffage sera baissé :

- dans les écoles, suite à une réunion avec les enseignants, à 19°C,
- dans les bureaux à 18°C,
- dans les salles sportives à 16°C.

L'éclairage public sera éteint de 23 h à 6 h.

Il sera demandé aux utilisateurs des salles et infrastructures communales de minimiser au maximum l'utilisation de l'éclairage.

Le règlement d'utilisation des salles et infrastructures à destination des associations comportera un volet sur ce sujet.

Les Communes de Porte de DrômArdèche vont essayer de tendre vers une harmonisation des mesures.

Les illuminations sont maintenues, car tous les équipements sont en led.

SEMAINE DE L'ARBRE

La Communauté de communes organise une semaine de l'arbre qui consiste à offrir des arbres à la population. Nombre d'arbres selon le nombre de foyers (1/5 des foyers). La permanence aura lieu fin novembre, la date sera communiquée dès confirmation. La distribution se fera suivant l'arrivée des habitants et jusqu'à rupture du stock.

MASSIFS FLEURIS

Certaines communes lorsqu'elles procèdent à l'arrachage des fleurs les proposent à la population. Remarque : offrir une annuelle au mois d'octobre c'est un peu aberrant. Pour information, lorsque les services municipaux procèdent à l'arrachage les vivaces ne sont pas jetées, elles sont replantées dans d'autres massifs.

La population apprécie le fleurissement de la Commune.

SEMAINE BLEUE

Le thème 2022 était : Quel regard porté sur la vieillesse. Brisons les idées reçues.

Il est à regretter le nombre restreint de participants au temps fort intergénérationnel, organisé par le CCAS : étendage éphémère des œuvres des enfants et goûter intergénérationnel. Regrettable surtout, compte-tenu de la très grande implication des enfants et du Club des Roses d'Automnes (jeux de société avec les enfants).

OPERATION NETTOYONS LA NATURE

La manifestation a été annulée en raison de la météo et sera reporté date à définir au printemps.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Suite au travail sur la propreté du village qui a abouti à la fabrication de panneaux qui ont été installés dans le parc, ainsi qu'à l'installation d'une borne de propreté canine et d'un distributeur de sacs, les enfants sont « dégoutés » par le nombre de déjections canines présentes dans ce dernier.

COLLECTE ALIMENTAIRE

Le CCAS organise ce samedi 15 octobre une collecte alimentaire au Super U pour renflouer son stock de denrées à destination des familles St-Sorlinoises.

MARCHÉ AU VILLAGE

Avant-dernier marché ce vendredi 14 octobre, il n'y en aura pas au mois de novembre. Le prochain marché et dernier est celui de Noël. La buvette sera tenue par les parents d'élèves de l'école publique avec service d'une tartiflette.